

Bordereau de signature

DEC2016_0112

Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	30/06/2016	<u></u> ✓ Visa
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	30/06/2016	™ Transmis
Gestion des Actes MAIRIE		■ Archivé



Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-06-30)

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF: APB

DEC2016 0112

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES $N^{\circ}2016/026$ DE MISSION D'ASSISTANCE ET DE REPRESENTATION JURIDIQUES CONCERNANT LA SITUATION D'UN AGENT TITULAIRE DE LA VILLE

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU l'article L.2122-22- 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le besoin de conseil juridique de la Ville concernant la conduite à tenir vis-à-vis de l'un de ses agents titulaires, qu'il convient dans ce cadre qu'elle soit assistée, et éventuellement représentée et défendue devant les instances compétentes en cas d'action en justice,

CONSIDERANT la proposition concordante du Cabinet d'avocats SELARL SYMCHOWICZ WEISSBERG ET ASSOCIES, spécialisé en droit de la fonction publique,

CONSIDERANT que la prestation afférente relève de la classe d'achats « Services » et de l'Unité fonctionnelle « Mission d'assistance et de représentation juridiques – agent titulaire de la Ville » dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1: Il est conclu avec le Cabinet d'avocats SELARL SYMCHOWICZ WEISSBERG ET ASSOCIES, sis 49 boulevard de Port Royal à PARIS (75013), le marché public de prestations intellectuelles n°2016/026 portant « Mission d'assistance et de représentation juridiques concernant la situation d'un agent titulaire de la Ville », comprenant l'analyse du dossier, la rédaction d'une note relative à la conduite à tenir, ainsi que la représentation et la défense de la Ville en cas d'action en justice (en première instance et en appel), et d'un tarif horaire de 160,00 € H.T..

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3: Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- -Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- -Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- -Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- -Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

VILEDE NOISEL

Suite de la décision N°2016_ 0 1 1 2 portant sur la conclusion du marché public n°2016/026

<u>ARTICLE 4</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

<u>ARTICLE 5</u>: La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le

2 4 JUIN 2016

Le Maire.

Daniel VACHEZ.

A STORY OF STREET STREE

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le Affiché le 3 0 JUIN 2016

3 0 JUIN 2016

Notifié le

Publié le

3 0 JUIN 2016